

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.

Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. LE FLOCH Alain à M. LE POURSOT Loïc ; M. BLAYO Patrick à M. ROLLAND Yan.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 057 – Patrimoine : convention de stationnement - ancienne poste et maison attenante.

La réhabilitation de l'ancienne poste et de la maison attenante, portée par M. Quentin LE HEGARAT consiste en la création de logements.

L'emprise foncière abritant cette opération ne permet pas la réalisation des places de stationnement nécessaire d'un point de vue purement réglementaire.

Il est donc proposé de convenir avec le porteur de projet de la mise en place d'une convention de mise à disposition de stationnements, sur le domaine public, Allée du Mezou, à concurrence des 10 places nécessaires.

Pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

– **VALIDE** les termes de la convention ci-dessous ;

– **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Maire,
Véronique CADUDAL



Visa du secrétaire de séance :